

Présentation de la feuille de route territoriale MILDECA 2023 / 2027 Territoire de Mayotte

Animée par:

Jiannina SECCHI

Chargée de mission Cohésion sociale et Emploi auprès de la Préfecture de Mayotte
et

Charlotte IZIKI

Responsable de la cellule promotion de la santé à SAOME

Sous l'égide de **Monsieur Cédric KARI-HERKNER**, sous-préfet, chef de projet régional MILDECA

Semaine du 22 avril 2024 à la Préfecture de Mayotte





La Semaine d'animation autour de la feuille de route territoriale MILDECA Mayotte 2023/2027 menée par la Préfecture de Mayotte, avec l'ARS, la CSSM et l'appui de SAOME s'est déroulée dans les locaux de la préfecture du 22 au 25 avril 2024.



Près de 80 participants (communes, associations, opérateurs, partenaires institutionnels) ont participé aux ateliers qui se sont déroulés à la Préfecture du 22 au 25 avril 2024.

Présentation du guide « Le Maire face aux conduites addictives »

- Le maire a un rôle essentiel à jouer aux côtés des services de l'État, des familles, des professionnels, des associations pour retarder l'âge des premières consommations, prévenir les comportements à risque et faire respecter les interdits qui protègent.
- L'édition 2019 du guide pratique « Le maire face aux conduites addictives », en partenariat avec l'AMF, avait été conçue pour accompagner les élus de façon pratique. Il a permis à nombre d'entre eux de s'engager pour améliorer la santé, la sécurité et la tranquillité publiques sur leur territoire (MAJ) en 2022)
- Ressources, outils, références juridiques et législatives, idées reçues et exemples d'actions ou de mesures à mettre en place, ce guide a, une nouvelle fois vocation à accompagner les élus, les agents publics et leurs partenaires dans la conception d'un plan d'action adapté à chaque commune.



Les échanges furent riches ; la Préfecture, l'ARS et la CSSM, appuyées par l'Association SAOME ont répondu aux questions des participants et apporté un éclairage sur les attentes des institutions.

Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027

La première orientation de la **stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027** est de doter chacun de la liberté de choisir. Cette liberté exige d'abord de disposer des compétences psycho-sociales permettant d'éviter des comportements à risque. Concrètement, cela signifie que la prévention et l'éducation sont une priorité en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Les pouvoirs publics doivent s'assurer que les citoyens disposent d'informations sur les risques qui soient basées sur les connaissances scientifiques, à distance des positions idéologiques et des intérêts financiers. Les risques liés à l'usage du cannabis ou à celui de la cocaïne, comme à ceux causés par une consommation excessive d'alcool, restent notamment encore trop méconnus.

La SIMCA identifie 10 raisons de se mobiliser :

1. Contribuer au développement physique, psychique et cognitif et à la réussite scolaire de tous les enfants
2. Aller encore plus loin dans la lutte contre les violences intra-familiales et les violences sexuelles
3. Promouvoir le bien être des jeunes adultes, mis à mal par les effets de la crise sanitaire
4. Sauver des vies, améliorer la santé de la population et alléger la pression sur le système de santé
5. Lutter contre les inégalités de santé
6. Accompagner la vie festive locale et les grands rassemblements festifs
7. Améliorer la sécurité du quotidien sur tout le territoire et lutter contre la criminalité organisée
8. Sauver des vies sur la route
9. Soutenir le développement des entreprises et le bien être des salariés
10. Réduire les impacts sur l'environnement

L'animatrice, très dynamique, a pu également partager les bonnes pratiques de la lutte contre les addictions.



Les questions furent nombreuses



Les ateliers furent l'occasion d'échanger également sur les pratiques de chacun et d'envisager des opérations communes à l'avenir.



Les ateliers permirent aussi de dispenser des conseils aux futurs porteurs de projets MILDECA.

Les ateliers, bien que très sérieux, ont été menés parfois de façon ludique



Une certitude : les meilleurs projets sont des projets partagés, concertés, pensés en amont.

De même, un bon projet doit pouvoir être suivi correctement et évalué

Recueil des données d'évaluation

Ce plan a vocation à être suivi, réactualisé et évalué dans le cadre du comité de pilotage Préfecture/ARS/CSSM. Chaque année, un rapport d'activité annuel de l'action territoriale sera transmis à la MILDECA nationale par le chef de projet MILDECA. Il décrira non seulement les éléments budgétaires relatifs à l'allocation des crédits MILDECA mais aussi une restitution des actions mises en œuvre au titre de chacune des orientations stratégiques, conformément à la programmation des actions retenues dans le cadre de la feuille de route.



Exemples :

N° d'action	Nom du porteur (A saisir)	Type de structure (nomenclature-liste déroulante)	Thématique (nomenclature-liste déroulante)	Public ciblé (nomenclature-liste déroulante)	Action renouvelée (liste déroulante)	Descriptif de l'action (A saisir)	Financement MILDECA
-------------	---------------------------	---	--	--	--------------------------------------	-----------------------------------	---------------------

- Questionnaire adressé au chef de projet régional





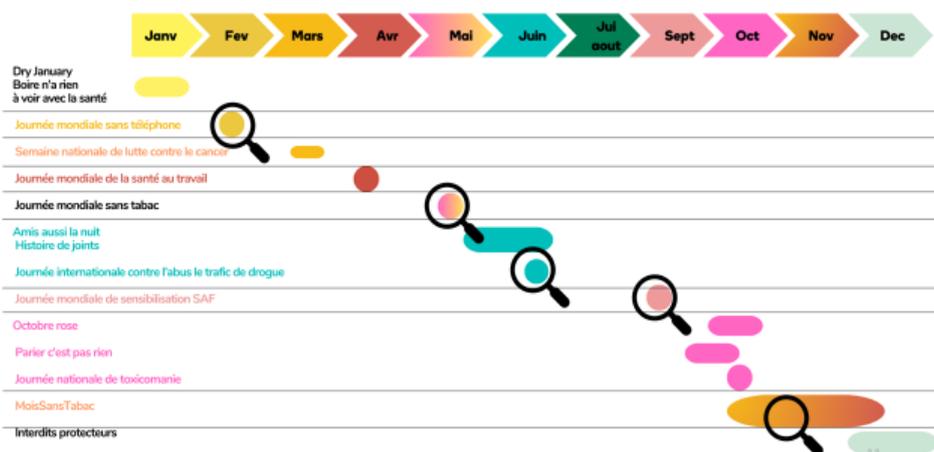
Outre les communes, les associations et les opérateurs, les ateliers ont pu accueillir les forces de l'ordre (Gendarmerie et Police notamment), ainsi que la Justice, la PJJ, le Rectorat, la Chambre de commerce et d'industrie...





Ce fut l'occasion de rappeler quelques dates incontournables

Un réseau de communication animé toute l'année



... avec un Mois sans tabac pensé en amont et en partenariat



Merci à tous pour votre participation et contribution

<https://www.mayotte.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Lutte-contre-les-drogues-et-les-conduites-addictives>